TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

01 L'ACCES AU SEJOUR EN BELGIQUE POUR ETUDIER 6

1 La demande d'autorisation de séjour 6
1.1 Via l'Ambassade ou le Consulat belge 6
demarches a l'arrivée 7
1.2 Via l'administration communale 7
2 Les conditions pour obtenir cette autorisation 8
2.1 Conditions d'études 8
Les études doivent se faire : 8
Preuves du statut d'étudiant 9
2.2 Conditions de santé 10
2.3 Conditions de sécurité 10
2.4 Conditions financières 10
3 Renouvellement du titre de séjour 12
3.1 Quels documents à remettre ? 12
3.2 Quel seuil de réussite ? 12
3.3 Que se passe-t-il en cas de changement d'orientation ? 13
3.4 Cas où l'autorisation de séjour risque de ne pas être automatiquement renouvelée 13
4 L'étudiant peut-il venir avec sa famille ou se faire rejoindre par sa famille ? 14
4.1 Qui peut rejoindre l'étudiant ? 14
4.2 A quelles conditions ? 15
4.3 Quelle est la procédure à suivre ? 15
4.4 Les documents nécessaires 16
4.5 Les membres de la famille doivent-ils résider ensemble ? 18
5 L'étudiant peut-il être éloigné du territoire ? 18
6 Les recours 19
6.1 Recours juridictionnels 19
Recours devant le Conseil du Contentieux des étrangers 19
Recours en cassation devant le Conseil d'Etat 19
6.2 Le médiateur fédéral 20
7 Trouver une aide juridique 20
7.1 L'aide juridique 20
L'aide juridique de première ligne 21
L'aide juridique de deuxième ligne 21
7.2 L'assistance judiciaire 22
7.3 Trouver un avocat spécialisé 23
D'autres consultations juridiques 23
7.4 Une aide sociale 23

02 CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES AUX ETUDES 24

1 Preuve de la maîtrise suffisante de la langue française 24
1.1 Comment apporter cette preuve ? 24
1.2 Examen spécifique de maîtrise de la langue française 25
Qui organise cet examen ? 25
Quand est-il organisé ? 25
Comment se déroule l'examen ? 25
Quand est notifié le résultat ? 25
2 Droits d'inscription spécifiques (D.I.S.) pour les étudiants étrangers 26
2.1 Quels sont les étudiants étrangers exemptés ? 26
Dans les Hautes écoles et dans les universités 26
Dans les hautes écoles uniquement 26
Dans les universités uniquement 27
2.2 Les montants des droits d'inscription spécifiques (D.I.S.) 27
Dans les hautes écoles 27
Dans les universités 27
Dans l'enseignement de promotion sociale 27
2.3 Quand le D.I.S. doit-il Être payé ? 28
2.4 L'étudiant peut-il contester le D.I.S. ? 28
Existe-t-il d'autres recours ? 28
3 Les équivalences de diplôme 29
3.1 Principe 29
Authentification et légalisation des documents 29

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

Traduction des documents 30
3.2 Equivalence d'un titre d'études primaires ou secondaires étrangers pour poursuivre des études dans l'enseignement primaire ou secondaire 30
3.3 Equivalence d'un titre étranger d'études secondaires pour poursuivre des études dans l'enseignement supérieur . 31
Introduction de la demande 32
Coût 32
Documents nécessaires 32
Décision d'équivalence 33
Contestation 34
3.4 Equivalence de diplôme supérieur pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles 35
Documents nécessaires 35
Décision d'équivalence 35
Contestation 36
3.5 Equivalence de diplôme supérieur étranger aux grades académiques (diplômes universitaires) en Fédération Wallonie-Bruxelles 36
Introduction de la demande 36
Documents nEcessaires 36
Décision d'équivalence 36
Contestation 37
03 L'ETUDIANT ETRANGER ET LE TRAVAIL 38
1 Le travail salarié 38
1.1 Le permis de travail 38
1.2 La limite d'heures 39
2 Le travail indépendant 39
2.1 La carte professionnelle 39
SOURCES JURIDIQUES 40
ANNEXES 44
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE 47

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur